

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N°78/ 2024

Nombre de conseillers
En exercice : 11
Présents : 8
Votants : 8

L'an deux mille vingt-quatre
le 7 novembre à 18 heures
le Conseil Municipal de la commune de
Molines en Queyras s'est réuni en session
ordinaire sous la Présidence de
GARCIN Valérie, Maire

Date de la convocation : le 29 octobre 2024

Présents : ALLAIX Romain, ARMANET Carole, BONNIN Gilbert, CHALLOT Serge, CLEMENCEAU Philippe, FOUQUE Christian, GARCIN Michel, GARCIN Valérie.

Absents : GICQUEL Mathieu, HOUSSET Raphaël, ROUX Delphine.

Secrétaire de séance : CLEMENCEAU Philippe.

**OBJET : PRESENTATION DES RAPPORTS ANNUELS SUR LE PRIX ET LA
QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT – EXERCICE 2023**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles D.2224-1 à D.2224-5 ;

Vu la compétence exercée par la Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du Guillestrois et du Queyras du 26 septembre 2024 approuvant le contenu du rapport annuel 2023 ;

Considérant que le rapport doit être présenté en Conseil Municipal avant le 31 décembre 2024 et être ensuite tenu à la disposition du public ;

Considérant qu'en application de l'article D2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans chaque commune ayant transféré l'une au moins de ses compétences en matière d'assainissement à un ou plusieurs établissements publics de coopération intercommunale, le maire présente au conseil municipal, au plus tard dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, le ou les rapports annuels qu'il aura reçus du ou des établissements publics de coopération intercommunale ;

Considérant que le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'Assainissement de la Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras pour l'année 2023, ainsi que celui de la SAUR, délégataire sur la commune de VARS, adoptés par le Conseil communautaire le 26 septembre dernier, ont été transmis le 4 octobre dernier, aux communes membres ;

Madame le Maire donne lecture des points essentiels desdits rapports, qui ont été communiqués préalablement à la séance, à l'ensemble des conseillers municipaux.

Considérant la présentation effectuée en séance ;

Envoyé en préfecture le 19/11/2024

Reçu en préfecture le 19/11/2024

Publié le sur le Prix et la

ID : 005-210500773-20241119-202478-DE

Après avoir entendu lecture des rapports, le Conseil prend acte du R
Qualité du Service Public de l'Assainissement de la Communauté de co
Queyras, et du Rapport de la SAUR délégataire pour la commune de VARS, pour l'année 2023.

Vote : Pour à l'unanimité

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Le Maire

GARCIN Valérie

